



5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : merimanjaka@gmail.com

Contact : (+33)6 15 25 21 70



Enfants de Merimanjaka

Assemblée Générale du 14 janvier 2017

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2016

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2016 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2016. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 09/01/2016 qui traitait de l'exercice 2015. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2015 – 2016, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2016 – 2017, laquelle a débuté en octobre.

A compter de 2014, nous avons fait le choix d'effectuer le suivi comptable au travers d'une fiche-type établie sous Microsoft Excel, qui recense la totalité des recettes et des dépenses (excepté les opérations PAYPAL pour le moment). Cette méthode a l'avantage de la simplicité : nous pouvons suivre nos diverses opérations selon une méthode unique indépendamment du lieu des opérations (France ou Madagascar) et des types d'opérations (chèques, virements, espèces, ...). En outre, cela nous permet de comptabiliser les opérations réalisées sur nos comptes bancaires mais aussi en espèces exactement de la même manière.

En fonction de l'évolution de nos financements et de nos méthodes de travail, nous serons peut-être amenés à envisager une autre solution, reposant par exemple sur un outil dématérialisé sur Internet ; en attendant, cette méthodologie nous donne satisfaction tout en étant plus transparente et rigoureuse.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la relative modestie des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

En outre, l'association souscrit depuis 2012 une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **145,40€** en 2016, montant qui restera inchangé pour 2017.

Le 1^{er} avril 2016, l'association a ouvert un compte bancaire auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie. Progressivement, tout ce qui se trouve actuellement sur le compte LCL y est transféré, et ce compte sera en principe fermé avant la fin de 2017. Nous avons prévenu nos adhérents, parrains et donateurs de ce changement, mais tous n'ont pas encore fait le nécessaire.

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL) représentent moins de 2,5% des finances de l'association.

Au 31/12/2016, le solde des comptes s'établit comme suit :

- Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant pointé (LCL) : **+1167,16€**, dont **10,30€** issus du compte de placement.

- Compte courant pointé (Caisse d'Épargne) : **+21475,63€**
2. Solde fonds de caisse (espèces, Euros) : **+44,50€**
 3. Solde compte PAYPAL : **+17,28€**
 4. Encours en espèces pour les règlements locaux : - **638,55€**

Au 31/12/2015, le solde des comptes s'établissait comme suit :

5. Solde banque réel et pointé :
 - Compte courant pointé : **+2419,36€**
 - Compte de placement : **+6279,72€**
6. Solde fonds de caisse (espèces, Euros) : **+236,50€**
7. Solde compte PAYPAL : **+790,21€**
8. Encours en espèces pour les règlements locaux : **7081,15€**

Nous avons, conformément à ce que nous avons observé, fait en sorte que les fonds en espèces se voient ramenés au strict minimum. En effet, ces fonds sont généralement plus difficiles à tracer. A ce sujet, vous constatez que l'encours en espèces pour les transactions locales est **négatif** au 31/12/2016. Naturellement, le nécessaire a été fait dans les plus brefs délais afin que ce montant négatif soit compensé.

2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **100€**, dans le cadre de l'opération « un repas par jour ».

Ces trois initiatives rapportent annuellement **2280€** à l'association et consolident ses finances.

3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

En mai 2016, la commune de Mauchamps nous a accordé une subvention de **500€**. Nous savons que cet effort de subvention n'a pas été consenti à toutes les associations Campusiennes en raison de contraintes budgétaires auxquelles la commune doit faire face ; nous en remercions d'autant plus vivement la municipalité et nous nous attachons à utiliser ce financement public de façon à faire honneur à Mauchamps.

En mai 2016, l'association « Entre Ciel et Terre » nous a fait un don de **395 €**. Un grand merci à Véronique ORAZI, à l'origine de cette initiative.

En décembre 2016, la société « La Cour du Marais » nous a fait un don de **3000 €**. Nous adressons nos sincères remerciements aux responsables de cette institution pour cette action généreuse. Cet argent sera utilisé pour soutenir l'ensemble de nos actions.

En 2016, l'association a exposé des produits d'artisanat Malgache à Mantes, Langrune sur Mer et Mauchamps.

L'exposition à Mauchamps a eu lieu lors d'un « Bar à idées », organisé par l'Amicale Campusienne des Loisirs (ACL), et a rapporté **20€**. L'exposition à Langrune sur Mer a pour sa part rapporté **133€**. Enfin, la dernière exposition, réalisée au cours d'une fête de l'église à Mantes, a rapporté **30€**. Merci à Gérard et Miara pour leur implication sur ces deux dernières expositions.

La municipalité de Langrune sur Mer a dispensé l'association de frais d'inscription pour notre participation à son Marché de Noël, et nous l'en remercions chaleureusement.

Il est rappelé que les recettes générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value au bénéfice de l'association sont affectées à un ou plusieurs projets précis selon les besoins de l'association. Le stock restant va nous permettre d'organiser d'autres manifestations (ventes caritatives) courant 2017.

Il est à noter que, pour les produits d'artisanat malgache, nous cherchons à faire travailler des artisans locaux, si possible établis à proximité de Merimanjaka. Cette recherche de proximité vise à aider l'économie locale. Nous travaillons aussi sur la qualité des produits afin de nous démarquer des autres produits d'artisanat malgache disponibles en France via des canaux d'approvisionnement professionnels.

Au 31/12/2016, nous avons dépensé **5241,28€** en alimentation. Attention, la période à considérer va du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui en fait couvre 6 mois de l'année scolaire 2015-2016 et trois mois de l'année scolaire 2016-2017. Dans le même temps, l'opération « un repas par jour » a conduit **65** personnes à s'engager, ce qui représente une recette de **4020€**. Nous avons donc pris en charge la différence sur nos autres sources de recettes (adhésions et dons), soit **1221,28€**.

Même si l'objectif défini pour ce projet n'est pas encore atteint, nous remercions dès à présent ces personnes pour leur engagement. Nous encourageons aussi toutes les bonnes volontés à s'inscrire dans cette importante démarche.

Compte-tenu de l'état actuel de notre trésorerie disponible, nous sommes en capacité de continuer cette prise en charge pour le restant de l'année scolaire 2016 - 2017, mais nous estimons que la pérennité de ce projet n'est pas encore acquise à ce stade. Il s'agit là d'un aspect sur lequel nous devons rester extrêmement attentifs.

Enfin, en mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **1896,49€** en 2016 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de **1928€**, soit **31,51€** de frais prélevés à la source. On observe que ce moyen de paiement augmente fortement : en 2015, nous avons perçu 802,45€ via Paypal.

Autres faits marquants :

Pour la quatrième année consécutive, nous offrons un sac à dos aux enfants qui réussissent leur examen de fin de primaire (CEPE) et un dictionnaire à ceux qui réussissent leur examen d'entrée en secondaire (BEPC). Cette initiative a représenté un coût de **147,80€** en 2016. Il est à noter que ces produits sont achetés sur place, les sacs à dos étant estampillés du logo EDM. C'est une façon d'aider le fonctionnement de l'économie locale.

Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins et fourniture de médicaments. La nouveauté de cette année, sur ce poste, est la mise en place de soins dentaires. Ce programme représente un coût global de **1477,62€** pour l'année scolaire 2015-2016, contre **2431,60€** l'année dernière.

Nous continuons de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance-maladie). Ceci représente un coût global de **216,60€** pour l'année 2016.

Nous continuons à assurer le salaire du gardien de l'école, soit **174,32€** pour 2016.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association. On constate aussi que les taux de change Euro/Ariary nous sont de plus en plus favorables.

Au 31/12/2016, le montant perçu au titre des parrainages s'élève à **3320€**. Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement de la **moitié** des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés, via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*